

Êtes-vous couvert ? Considérations sur l'assurance plongée

Êtes-vous financièrement couvert si vous vous blessez lors d'un voyage de plongée ?

Naturellement, en cas de maladie de décompression (MDD), votre assurance DAN prendra votre traitement en charge. Mais qu'en est-il des coûts engendrés par un séjour prolongé de cinq jours dans un hôtel, et par l'achat de nouveaux billets d'avion pour rentrer chez vous, tout cela du fait du traitement ? Seraient-ils également couverts par la garantie ? Et si une rééducation post-traitement était nécessaire ?

Et si vous faisiez de la plongée technique ? Ou de la plongée en apnée ? Êtes-vous couvert contre ces risques ? Et si, alors que votre ami et vous décidiez de jouer les gros durs en pratiquant la plongée à l'air sur une profondeur de 70 m, vous développiez une MDD ? Seriez-vous couvert ?



Maintenant, supposez que, en vous dirigeant vers le pont de plongée, vous glissiez dans les escaliers du bateau de plongée, et que vous vous cassiez la jambe. Peut-on considérer cela comme une urgence liée à la plongée ? En êtes-vous bien certain ? Et si vous vous blessiez en glissant après vous être équipé ?

Et si ce bateau se trouvait en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et que vous contractiez la dengue ? Ou si vous aviez un accident de moto sur la route vers le bateau, et qu'une hospitalisation était nécessaire ? Votre assurance DAN vous couvrirait-elle contre ces risques ? Et si vous étiez hospitalisé au Mexique ou en Égypte ? Y aurait-il une différence de garantie ?



Il est important de comprendre que lorsque l'on souscrit une assurance DAN, de nombreux facteurs et options sont à prendre en considération, selon le type de plongée que vous pratiquez et le lieu où vous la pratiquez. Chaque cas est unique ! Toutefois, au regard des coûts potentiellement élevés des soins médicaux, il est, sans doute, dans votre intérêt financier d'avoir une vision claire des options qui s'offrent à vous. La meilleure façon d'aborder le sujet est peut-être de se pencher sur les origines de l'assurance de plongée DAN Europe, et les diverses options proposées dans son offre.

Attention : cet article traite exclusivement des services d'assurance sport proposés par DAN. Nous aborderons dans d'autres articles l'assurance Pro pour les professionnels de la plongée, ainsi que les assurances Dive Centre et Club.

Invention de l'assurance accidents de plongée

Tout d'abord connue sous le nom d'IDA (de l'anglais International Diving Assistance), DAN Europe crée, en 1982, la première assurance accidents de plongée du monde avec un prestataire tiers. L'objectif était alors de compléter la permanence téléphonique d'IDA, qui fournissait une assistance médicale aux plongeurs en voyage qui en avaient besoin.

Puis, en 2007, DAN Europe crée ses propres filiales d'assurance, basées à Malte. De cette façon, la structure pouvait être libre de ses choix en matière de garantie, et prendre ses décisions en toute autonomie face aux demandes d'indemnisation. « Nous connaissons si bien le domaine que nous pouvions être rentables tout en indemnisant les assurés » explique Laura Marroni, vice-présidente et directrice chez DAN Europe.



Si vous êtes tenté par un petit survol historique du développement de l'assurance de plongée DAN vous pouvez consulter le document suivant : «[La nécessité, le moteur de l'invention : l'histoire de l'assurance de plongée DAN](#)».

DAN Europe a également ajouté à son offre sa propre assurance voyage pour les urgences non liées à la plongée, de façon à couvrir ses assurés durant leurs voyages, quelle que soit la nature de l'urgence. Il est important de souligner que sur la période 2016-2018, 57 % des accidents subis par les assurés étaient liés à la plongée, contre 43 % pour les autres accidents.

Enfin, DAN a formulé des recommandations pour la plongée technique et les paliers de décompression, limitant la pression partielle d'oxygène (pO_2) à un plafond de 1,6 ATA et une pression d'azote pN_2 à un plafond de 5,6 ATA pour la plongée à l'air, ce qui correspond à une profondeur de 60-66 m. DAN recommande aux plongeurs de garder une pression d'azote inférieure ou égale à 3,95 ATA pour la plongée technique avec mélange gazeux (cela correspond à 40 m de profondeur).

Revenons à l'essentiel

Trouver l'assurance de plongée adéquate pour vous protéger financièrement en cas d'urgence ne dépend pas seulement du type de plongée que vous pratiquez, mais également du lieu où vous prévoyez de le faire.

Pour 60 € par an, l'assurance DAN Sport Bronze, la formule de base, vous couvre durant la phase initiale aiguë des dommages résultant d'une activité de plongée récréative, et ce, jusqu'à 50 000 €. Par exemple, elle prendra en charge le traitement initial d'un barotraumatisme de l'oreille durant un voyage de plongée en Égypte, mais pas les frais de visites médicales supplémentaires chez un spécialiste, une fois que vous serez rentré. Elle ne prend pas non plus en charge les perturbations de votre voyage résultant de ladite urgence.

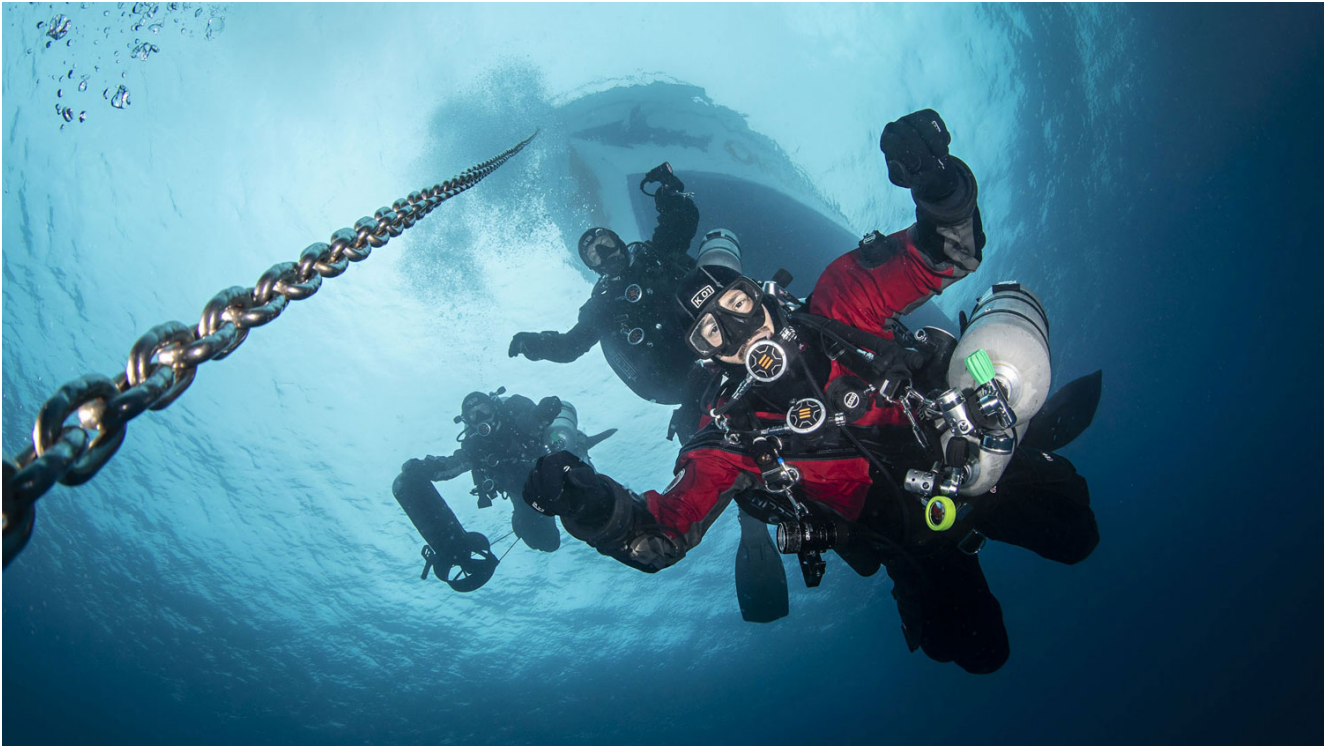


La formule Bronze a été conçue pour la plongée récréative, soit la plongée avec un mélange d'air ou un Nitrox, en circuit ouvert, avec un recycleur pour plongée récréative, ou bien en apnée, et ce, jusqu'à une profondeur de 40 m. Elle inclut également l'utilisation du trimix normoxique (mélange d'oxygène, d'hélium et d'azote) pour minimiser les effets de la narcose à l'azote. La plongée technique n'est pas couverte par cette police d'assurance.

La formule Bronze ne couvre pas non plus les soins des suites d'urgences médicales non liées à la plongée. Elle ne couvre les frais d'évacuation médicale qu'en cas de situation vitale, ainsi que le rapatriement médical jusqu'à 50 000 €, et ce, pour une durée maximale de 60 jours par voyage et par an. Une hospitalisation pour dengue ou un accident non lié à la plongée ne seront pas pris en charge par la formule Bronze.

Troquer le bronze contre l'argent

Pour 87 € par an, soit le prix de la formule Sport Bronze plus quelques pleins de Nitrox, la Sport Silver, une formule d'assurance complète, garantit les soins immédiats et ultérieurs de blessures de plongée technique ou récréative, et ce, pour une durée n'excédant pas 30 jours après l'incident, ainsi que toute perturbation du voyage qui y serait liée. La couverture est valable pour une durée maximale de 90 jours par an. Les accidents de plongée en apnée ou résultant de concours de plongée en apnée sont inclus.



Il n'y a pas de limite de profondeur. Toutefois, pour toute plongée à une profondeur supérieure à 130 m (un grand plongeur, si l'on peut dire), un plan de plongée indiquant les mesures de sécurité et d'assistance devra être transmis à DAN pour approbation.

Que se passe-t-il si vous vous blessez en dépassant sciemment les limites recommandées durant votre séance de plongée, par exemple, en faisant de la plongée à l'air sur une profondeur de 70 m ? S'il n'est pas aisé de répondre à des questions théoriques telles que celles-ci, pour faire simple, cela pourrait compromettre votre couverture. Après tout, les conditions de la police d'assurance stipulent que les assurés doivent, dans la mesure du possible, prendre toutes leurs dispositions pour empêcher la survenue d'un accident.

Alors que la formule Bronze ne garantit qu'une évacuation médicale et un rapatriement limités, la couverture Silver prend en charge les soins en cas d'urgences non liées à la plongée telles que la dengue ou une fracture de la jambe sur les escaliers d'un bateau de plongée en allant dîner (ce qui ne serait pas considéré comme un accident de plongée). Soulignons que les accidents de moto ou de quad ne sont pas couverts par DAN Europe.



La ruée vers l'or

La formule Sport Gold de chez DAN, au prix de 200 € par an, est, à peu de choses près, identique à la Sport Silver. Toutefois, ses limites sont bien plus étendues, qu'il s'agisse d'urgences liées à la plongée ou non. À titre d'exemple, l'indemnité journalière d'hospitalisation pendant la durée du traitement est deux fois supérieure à celle proposée par la garantie Sport Silver. Par exemple, la garantie GOLD prendra en charge des frais supplémentaires d'hôtel et de voyage résultant d'un incident pour le sinistré, mais aussi pour la personne qui l'accompagne, et ce, jusqu'à un plafond de 10 000 €. À titre de comparaison, la garantie Silver ne couvrira que le plongeur accidenté, et à hauteur de 5 000 € maximum. Une invalidité permanente sera couverte à hauteur de 50 000 € par la Silver, contre 100 000 € pour la formule Gold.

Ses limites sont également plus étendues en ce qui concerne les urgences non liées à la plongée de patients hospitalisés ou en ambulatoire ; de plus, l'assistance voyage fournie à l'accompagnant du sinistré est bien plus complète. La garantie Sport Gold prendra en charge la totalité des frais, alors que la garantie de la Silver sera limitée à 2 500 €. Avez-vous déjà eu à payer un aller-retour Europe-Fidji à la dernière minute ?



De surcroît, la couverture Sport Gold est étendue à 120 jours par voyage et par an, contre 90 pour la garantie Silver. Si vous effectuez un voyage sur une période de plus de 90-120 jours, ou si vous vivez à l'étranger, l'option « Travel No-Limits » [voyage sans limites] fera sûrement votre bonheur. Pour un montant annuel de 300 €, elle garantit les urgences non liées à la plongée, durant toute l'année, aux assurés ayant souscrit la garantie Silver ou Gold.

Dans les options supplémentaires, l'extension décès étend la garantie de 6 000 €-12 000 € à 25 000 € voire 50 000 € en cas de décès à la suite d'un accident de plongée. L'option supplémentaire Famille permet aux membres de la famille d'être couverts en cas d'urgences non liées à la plongée. Somme toute, une assurance sert à vous protéger et également à en faire bénéficier vos proches.

La spécificité DAN

Si les organismes DAN sont les plus grands prestataires d'assurance de plongée avec un réseau de plus de 180 médecins spécialistes de la plongée apportant une assistance à plus de 400 000 assurés partout dans le monde, ce ne sont pas les seuls. Néanmoins, ils offrent des prestations uniques.

En premier lieu, DAN Europe est la seule structure qui fournit aux plongeurs une permanence téléphonique médicale 24/7 qui les met en contact avec des médecins-conseil spécialisés dans la plongée et qui parlent leur langue. ^[1] Parce que DAN Europe fournit des prestations d'assurance via ses propres filiales, l'assureur est en mesure de fournir la meilleure prise en charge possible d'un point de vue médical, tout en gérant efficacement les demandes d'indemnisation et en conformité avec les réglementations du domaine.



De plus, une partie des fonds perçus par DAN Europe pour ses prestations d'assurance est investie dans le financement de la recherche médicale sur la plongée, ce qui représente une véritable référence pour la communauté scientifique mondiale et les plongeurs du monde entier. Ajoutons à cela que les assurés ont l'opportunité de contribuer au développement de nos connaissances collectives en transmettant les données relatives à leur activité de plongeur. DAN Europe développe et promeut également des campagnes de sécurité dont l'objectif est d'augmenter la sécurité durant la pratique de la plongée. Ce n'est pas le cas des autres assureurs.

Nous espérons que vous avez désormais une meilleure visibilité sur les options disponibles avec votre assurance DAN, ce qui devrait vous aider dans votre choix de la couverture la plus adaptée à vos besoins. Rendez-vous sur cet espace pour plus d'articles sur les assurances DAN PRO et Dive Centre. Plongez en toute sécurité !

Remarque quant à l'assurance de plongée : les formules d'assurance DAN Europe ont été conçues pour répondre aux urgences inattendues et immédiates. Toutefois, elles restent considérées comme des assurances secondaires et ne sauraient se substituer à votre assurance santé principale, telle que la sécurité sociale. Par ailleurs, elles ne couvrent pas les pathologies préexistantes ainsi que les blessures résultant de pathologies préexistantes. La police de ces formules exclut également les accidents de moto et de quad, ainsi que les pathologies mentales, le cancer et le VIH. Déjà titulaire d'une assurance DAN ? Obtenez plus d'informations sur la couverture dont vous bénéficiez en vous connectant sur votre espace « My DAN » sur le lien suivant <https://daneurope.org>.

^[1] Attention : même si DAN n'est actuellement pas en mesure d'offrir une assistance via Skype ou WhatsApp, vous pouvez envoyer 24 h/24 et 7 j/7 un e-mail indiquant votre numéro de téléphone à l'adresse emergency@daneurope.org. Un médecin vous rappellera immédiatement.

À propos de l'auteur

Michael est un journaliste et technologue récompensé qui a écrit sur la plongée et la technologie de la plongée pendant des décennies. Il a inventé l'expression « plongée technique ». Son travail a été publié dans des magazines tels que Alert Diver, DIVER, Quest, Scientific American, Scuba Times, Sports Diver, Undercurrent, Undersea Journal, WIRED ou encore X-Ray. Il a fondé aquaCORPS et en a été le rédacteur en chef, qui a contribué à faire entrer la plongée technique dans le courant dominant de la plongée sportive. Il a également produit les premières conférences Tek, EuroTek et AsiaTek.